

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 SEPTEMBRE 2013 à 20 h 30**  
\*\*\*\*\*

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés: M. Gilles SEBE, Mme Marthe AUZI-PEREZ (procuration à Mme DIRASSAR), MM. Jean CHOIGNARD (procuration à M. LARROUSSET), Ramuntxo DAUBAS (procuration à M. DEGERT)

Secrétaire de séance : Mme Béatrice MERLET

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1 – Arrêt du projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du Grenelle II du 12 juillet 2010 fixe les grands principes de la politique de développement durable en modifiant le régime juridique de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) en la remplaçant par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.). Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil municipal a décidé de procéder à la modification de la Z.P.P.A.U.P. en la transformant en A.V.A.P.

La commission locale de l'A.V.A.P. constituée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2012, s'est réunie de façon régulière et a donné un avis favorable au projet d'A.V.A.P. lors de sa réunion du 10 septembre 2013. Une concertation du public est organisée par le biais d'une exposition en mairie du 18 septembre au 15 octobre 2013.

Le Conseil Municipal arrête le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine comprenant un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques qui sera présenté pour avis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ainsi qu'aux personnes publiques associées et sera ensuite soumis à enquête publique.

### **2 – Demande de classement de l'office de tourisme en catégorie III**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'office de tourisme est actuellement classé 1 étoile. Par arrêté ministériel du 12 novembre 2010, les offices de tourisme font l'objet d'un nouveau classement en trois catégories selon des critères définis.

Le Conseil d'Administration de l'office de tourisme, réuni le 29 juillet 2013, sollicite un classement en catégorie III (office de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique). Le Conseil Municipal approuve cette demande.

### **3 – Renouvellement bail commercial**

Le Maire rappelle que le bail commercial consenti au profit de M. Espagnet, arrivé à échéance le 31 décembre 2012, avait fait l'objet de négociations et qu'un accord était intervenu sur un projet d'acte notarié avec un loyer annuel de 30 000 €. Or, le 29 juillet 2013, le notaire de M. Espagnet demande un nouveau projet de contrat reprenant l'ensemble des clauses et conditions du précédent bail.

Le 10 septembre dernier, lors d'un rendez-vous fixé à la mairie, M. et Mme Espagnet ont indiqué que la somme de 30 000 € était trop élevée eu égard à leur situation financière ; le Maire leur a demandé de proposer une nouvelle offre afin qu'elle soit examinée par le conseil municipal.

Il donne lecture du courrier reçu ce jour, sur laquelle il n'y a pas de proposition financière mais ils évoquent leur situation en indiquant qu'ils saisissent leur avocat pour « se mettre en relation » avec nous. Le Maire a contacté l'avocat qui lui a indiqué qu'il nous prépare un courrier et proposera à ses clients un arrangement à l'amiable.

#### **4 – Dons à la commune**

Mme LONGERSTAY a fait don d'une œuvre de Perico Ribera (pastel sous verre encadré). Le Conseil Municipal accepte ce don, charge le Maire de procéder à son inscription à l'inventaire de la commune et remercie la généreuse donatrice

#### **5 – Demande de subvention réserve parlementaire pour la rénovation du musée**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet scientifique et culturel du musée prévoit la rénovation du musée. Les travaux envisagés ont pour objectif de mettre en valeur le fonds romain dans une salle spécialement aménagée et équipée en multimédia, de réaménager le hall d'accueil, d'installer le chauffage et de rénover les sanitaires ; il convient également de mettre en valeur le site archéologique en protégeant les bassins de salaison.

Le coût global des travaux est estimé à 126 000 € HT. Le Conseil Municipal sollicite une aide financière au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire.

### **INFORMATIONS du MAIRE**

#### **Décision du juge de l'expropriation fixant les indemnités pour le parking Assombrenia**

Par jugement du 7 août 2013, le juge de l'expropriation a fixé l'indemnité principale de dépossession à 170 660 €, l'indemnité de emploi à 18 060 € et une indemnité de frais à 1 800 €. Le juge s'est basé sur la valeur moyenne des terrains vendus sur la commune et a fixé un prix de 265 €/m<sup>2</sup>.

#### **Académie Maurice Ravel**

Le Maire donne lecture du courrier de remerciements reçu de l'Académie Ravel ; les enfants de l'école ont pu participer à la répétition du concert et ont manifesté un très grand intérêt avec beaucoup de questions sur les différents instruments de musique, la sonorité...

\*\*\*\*\*

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 23 septembre 2013

Le Maire,